



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 4 mars 2018

Anke Tresch, Lukas Lauener et Laura Scaperrotta
en collaboration avec Thomas Milic et Georg Lutz

Lausanne, Aarau et Lucerne ; avril 2018

FORS 
explore.understand.share.

zde
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : www.voto.swiss. Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORS forsbase.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORS (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr Daniel Kübler, membre de la direction du ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Prof. Dr Anke Tresch, FORS (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)

Dr Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

PD Dr Oliver Lipps, FORS (oliver.lipps@fors.unil.ch)

Laura Scaperrotta, FORS (laura.scaperrotta@fors.unil.ch)

Lukas Lauener, FORS (lukas.lauener@fors.unil.ch)

Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Mirjam Hausherr, LINK (mirjam.hausherr@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Anke Tresch, Lukas Lauener et Laura Scaperrotta, FORS
en collaboration avec Thomas Milic, ZDA et Georg Lutz, FORS

Contact

VOTO, c/o FORS, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss

info@voto.swiss

Traduction

Léo Benmenni (français), Francesco Papini (italien)

Citation du présent rapport

Anke Tresch, Lukas Lauener et Laura Scaperrotta (2018). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 4 mars 2018*. FORS, ZDA, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
2. La participation.....	7
3. La formation de l'opinion	12
<i>L'importance des objets</i>	<i>12</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i>	<i>13</i>
<i>L'information.....</i>	<i>15</i>
<i>La recherche d'information</i>	<i>16</i>
4. L'arrêté fédéral sur le nouveau régime financier (NRF) 2021	17
<i>Le contexte</i>	<i>17</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>17</i>
<i>Les motivations</i>	<i>19</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>21</i>
5. L'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »	23
<i>Le contexte</i>	<i>23</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>24</i>
<i>Les motivations</i>	<i>28</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>31</i>
Annexe.....	34
<i>La collecte des données.....</i>	<i>34</i>
<i>La structure de l'échantillon.....</i>	<i>35</i>
<i>La pondération</i>	<i>35</i>
<i>L'inférence.....</i>	<i>35</i>
<i>Les tableaux</i>	<i>36</i>

1. Les principaux résultats

Non à No Billag par peur d'arrêt de transmission

60 pour cent des votantes et votants n'ont pas cru au maintien de la SSR sans redevances Billag. La conservation d'un service public fort dans toutes les régions du pays et, plus particulièrement, celui de la SSR sont les principales raisons du net échec de l'initiative No Billag. À une faible majorité, seuls les sympathisants de l'UDC se sont prononcés en faveur de l'initiative. Malgré ce net rejet de l'initiative, 58 pour cent des votantes et votants souhaitent tout de même voir la SSR se réformer ainsi que son offre diminuée. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 4 mars 2018, menée auprès de 1'531 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'institut de recherche FORS, le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, et l'institut de sondage LINK.

Les partisans et adhérents des Verts, du PS, du pvl, ainsi que du PDC ont clairement voté « non » à l'initiative No Billag, rejetant ainsi l'initiative populaire à un taux élevé oscillant entre 84 et 90 pour cent. Conformément au mot d'ordre du parti, les sympathisants de l'UDC ont, eux, soutenu l'initiative à une courte majorité (majorité obtenue à un taux de 54%). Une partie importante des adhérents de l'UDC s'est donc écartée de la ligne du parti. Les personnes se positionnant à l'extrême gauche ont unanimement rejeté la suppression de la redevance radio et télévision à un taux important de 94 pour cent. L'objet a recueilli plus de votes favorables parmi les personnes se situant au centre et au centre-droit de l'échiquier politique, mais sans obtenir de majorité (resp. 70% et 65% de « non »). Seuls les avis des votants se positionnant à l'extrême droite ont été profondément divisés (« oui » à 49%).

Souvent citée, la « génération Netflix » est celle ayant le plus massivement rejeté l'initiative populaire. Parmi toutes les catégories d'âge, le pourcentage de vote en faveur de l'objet a été le plus bas pour le groupe des 18-29 ans, soit à hauteur de 20 pour cent. Le groupe 40-49 ans a été celui soutenant le plus souvent l'initiative No Billag (40% de « oui »). L'analyse montre également que la SSR bénéficie d'une confiance importante dans toutes les régions du pays : 73 pour cent des votantes et votants ont indiqué accorder une « haute confiance » voire une « très haute confiance » à la SSR. De plus, 70 pour cent des enquêtés ont indiqué consommer quotidiennement les programmes radiophoniques ou télévisuels de la SSR. La qualité des programmes de la SSR a aussi été évaluée par 69 pour cent des sondés comme étant « bonne » voire « très bonne ».

Le souhait de maintenir un service public fort, ceci dans toutes les régions du pays, ainsi que l'appréciation globale positive de la SSR et de ses prestations ont composé les motivations principales du rejet de l'initiative populaire. 43 pour cent des personnes ayant exprimé un vote négatif ont donné un motif en rapport avec le service public comme raison principale de leur décision. À 26 pour cent, soit la deuxième raison la plus citée, la SSR directement ou la qualité de ses programmes ont été indiquées comme raisons principales du rejet de l'initiative. Pour 36 pour cent des personnes ayant exprimé un vote favorable à l'initiative, le montant de la redevance Billag a été cité comme raison déterminante de leur décision. Un quart a également critiqué la SSR et ses programmes comme raison de leur approbation à l'initiative. En revanche, les arguments libertaires, comme par exemple la possibilité de décider quels produits médiatiques consommer ou encore l'exemption d'une taxe obligatoire, n'ont été cités qu'à 17 pour cent comme raisons principales par les personnes ayant soutenu l'initiative.

Les opposants à l'initiative ont réussi à faire passer le message qu'en cas de « oui », la SSR arrêterait toute diffusion de programme. En effet, l'analyse montre que 60 pour cent des votantes et votants ont indiqué ne pas croire au maintien de la SSR sans redevances Billag. Malgré le net rejet de l'initiative No Billag, une majorité de 58 pour cents des enquêtés a indiqué que la SSR est pour eux devenue trop grande et que son offre se doit d'être réduite. Étonnamment, l'enquête démontre que plus les votantes et votants sont jeunes, plus l'approbation à cet argument diminue. En effet, parmi les 18-29 ans, une minorité de 42 pour cent a soutenu cet argument alors que chez les seniors deux tiers l'ont soutenu.

Les sympathisantes et sympathisants de l'UDC sont les plus critiques envers le NRF 2021

La votation sur le nouveau régime financier 2021 était incontestée. Au sein d'aucun groupe spécifique une majorité s'est exprimée contre l'arrêté fédéral. Toutefois, en regard des affiliations partisans, les sympathisantes et sympathisants de l'UDC ont été les plus critiques en regard du NRF 2021. Un tiers d'entre eux ont voté « non ». Les votantes et votants ont reconnu en grande majorité la nécessité de maintenir l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée comme sources principales des recettes pour la Confédération. Ceci dans le but de garantir la bonne réalisation de ses tâches. 89 pour cent des sondés ont souligné cet argument. Il est à noter que même parmi les opposants au projet, une majorité de 59 pour cent a reconnu l'importance de ces deux sources de recettes pour la Confédération. L'argument le plus souvent cité contre le NRF 2021 (20%) relevait d'une aversion intrinsèque aux impôts. Les personnes ayant approuvé l'objet se sont principalement exprimées en faveur de la garantie du financement des tâches fédérales ainsi que de l'assurance du maintien du régime financier actuel (resp. 26% et 18% des principaux arguments cités).

Avec un taux de 54,8 pour cent, la participation à cette votation fédérale a été particulièrement élevée. Tant bien les jeunes que les personnes âgées se sont déplacés plus qu'habituellement aux urnes. Cet important taux de participation a donc concerné toutes les classes d'âge. Cependant, ce 4 mars dernier, une importante majorité des 18-29 ans (65%) ne s'est pas prononcée. En comparaison à d'autres objets de votation, les votantes et votants ont été dans le cas de cette votation sur l'initiative No Billag particulièrement bien informés. Le taux de connaissance élevé en regard de l'objet a principalement été dû au fait que la question de vote était simple et concrète et que la campagne politique ait été longue et intensive.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 4 mars 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur le nouveau régime financier 2021, ainsi que sur l'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) ». L'arrêté fédéral sur le nouveau régime financier 2021 a été approuvé par l'électorat à 84,1% de oui. En revanche, l'initiative populaire sur la suppression des redevances Billag a été rejetée à 71,1% de non.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'531 votantes et votants entre le 6 et le 21 mars 2018. 770 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 425 en Suisse romande et 336 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 23,2 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

2. La participation

Le 4 mars 2018, deux objets ont été soumis au vote du peuple suisse : l'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier NRF (2021) et l'initiative populaire fédérale « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » (abrégée ci-après par : « initiative No Billag »). Pour cette dernière, selon les résultats officiels (provisoires), le taux de participation a atteint les 54,8 pour cent. Concernant la votation sur le nouveau régime financier 2021, le taux de participation s'est élevé à 53,6 pour cent, soit à un niveau légèrement inférieur. La participation à cette votation fédérale est alors nettement plus élevée que la moyenne des votations des sept dernières années qui s'élevait à 46,4 pour cent.¹ Une des raisons expliquant cette mobilisation supérieure à la moyenne est la campagne intensive qui fut menée pendant plusieurs mois au sujet de l'initiative No Billag, objet ayant alors agit comme moteur principal de mobilisation.²

Comme cela a déjà été le cas lors de précédentes votations, la participation le 4 mars s'est accrue en fonction de l'âge, du niveau de formation ainsi que du revenu (tableau 2-1).

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	55	1'531	
Age			V = 0,26***
18 à 29 ans	35	164	+/-7,3
30 à 39 ans	43	133	+/-8,5
40 à 49 ans	46	218	+/-6,6
50 à 59 ans	61	332	+/-5,3
60 à 69 ans	70	316	+/-5,0
70 ans et plus	69	368	+/-4,7
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,24***
Sans formation post-obligatoire	34	158	+/-7,4
Formation professionnelle initiale/apprentissage	49	650	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	59	306	+/-5,5
Haute école spécialisée/université/EPF	73	412	+/-4,3

¹ Cf. Office fédéral de la statistique, Évolution de la participation aux votations populaires fédérales :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/participation.assetdetail.3602769.html>.

² Conformément au moniteur de votation (« Abstimmungsmonitor ») du fög

(<http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/alleanalysen/Update-Abstimmungen-vom-4.-M%C3%A4rz-2018.html>), l'initiative No Billag, en comparaison à d'autres objets de votation (environ 50 objets étudiés), a connu une résonance médiatique supérieure à la moyenne. La discussion sur cet objet avait alors déjà été entamée plus de quatre mois avant la votation et le sujet « No Billag » s'est constamment placé, de novembre 2017 à février 2018, dans les dix thèmes médiatiques les plus discutés du pays (source : <http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/medienagenda.html>).

Revenu équivalent			V = 0,19***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'500)	42	336	+/-5,3
2 ^e quartile (CHF 3'501-4'910)	56	311	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'911-6'720)	60	348	+/-5,2
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	67	284	+/-5,5

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95%) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Comparé à d'autres récentes votations populaires, il survient que, cette fois-ci, toutes les catégories d'âges ont sensiblement, dans les mêmes proportions, pris plus fortement part au vote.³ Jeunes et personnes âgées ont été, de la même façon, attirés à participer plus intensément que lors de votations précédentes. L'analyse du taux de participation en fonction du niveau de formation et du revenu livre un tableau différent. Parmi les votantes et votants sans formation post-obligatoire ainsi que les votantes et votants à bas revenu (« premier quartile ») aucune augmentation substantielle de la participation n'a été observée. Cependant, parmi les votantes et votants ayant obtenu un diplôme universitaire ou d'une haute école ainsi que les votantes et votants jouissant d'un haut revenu, leur mobilisation lors de cette votation a été significativement plus élevée. Cette mobilisation générale a donc été principalement la cause d'une forte mobilisation de ces citoyennes et citoyens jouissant d'un haut revenu, bien que les personnes disposant d'un bas revenu aient été les plus concernées par les sujets votés. En effet, la taxe sur la valeur ajoutée, prélevée de manière égale sur chaque consommatrice et chaque consommateur ainsi que les redevances Billag, commune à chaque ménage, les touchaient financièrement plus fortement. De manière similaire, les personnes indiquant avoir des difficultés à joindre les deux bouts à la fin du mois se sont également majoritairement abstenues.⁴

Le facteur motivant le plus la participation a été l'intérêt politique. Les personnes très intéressées par la politique se sont rendues presque dix fois plus aux urnes que les personnes pas du tout intéressées. En ce qui concerne les partis politiques, les sympathisantes et sympathisants du PLR se sont particulièrement mobilisés. En effet, en comparaison à d'autres récentes votations, le taux de participation de 72 pour cent chez les adhérents du PLR a été particulièrement élevé.⁵ Une des raisons de cette mobilisation a peut-être été due à l'important engagement de l'Union suisse des arts et des métiers (USAM), un acteur proche du PLR, pendant la campagne sur l'initiative No Billag.

³ En comparaison des dernières votations fédérales de septembre 2017, la participation lors de cette votation populaire du 4 mars 2018 a été plus haute pour toutes les catégories d'âge entre cinq et onze points de pourcentage.

⁴ Le 4 mars 2018, seules 33 pour cent des personnes déclarant leur revenu comme insuffisamment élevé pour vivre ont pris part à la votation. A contrario, la participation des personnes déclarant leur revenu comme suffisamment élevé pour vivre a été significativement plus importante et a atteint les 62 pour cent.

⁵ La participation des sympathisantes et sympathisants du PLR s'élevait par exemple à 56 pour cent en septembre 2017 et à 50 pour cent en mai 2017.

La participation des sympathisantes et sympathisants du PDC, du PS et du pvl a, elle aussi, été particulièrement élevée. Avec un taux de 51 pour cent, la participation des sympathisantes et sympathisants de l'UDC a été la plus faible. Le surprenant rejet massif à l'initiative No Billag pouvait alors laisser supposer une mobilisation massive des votantes et votants se positionnant à gauche. Cependant, notre analyse ne relève aucune évidence empirique dans ce sens. En effet, lors de cette votation, la participation a été supérieure à la moyenne aussi bien chez les personnes se positionnant à gauche qu'à droite du centre politique.⁶

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	55	1'531	
Intérêt politique			V = 0,45***
Très intéressé-e	86	310	+/-3,8
Plutôt intéressé-e	64	786	+/-3,4
Plutôt pas intéressé-e	36	343	+/-5,1
Pas du tout intéressé-e	9	91	+/-6,0
Sympathie politique			V = 0,24***
PLR	72	258	+/-5,5
PDC	58	152	+/-7,9
PS	62	301	+/-5,5
UDC	51	213	+/-6,7
PVL	68	62	+/-11,8
Les Verts	55	72	+/-11,6
Autre parti	74	67	+/-10,6
Aucun parti	39	374	+/-5,0
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,15*
Tout à gauche (0-2)	61	106	+/-9,3
Gauche (3,4)	64	301	+/-5,4
Centre (5)	48	553	+/-4,2
Droite (6,7)	62	306	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	64	153	+/-7,6
Confiance dans les médias (0-10)			V = 0,24***
Très faible à faible (0-4)	39	377	+/-4,9
Moyenne (5)	56	417	+/-4,8
Elevée (6,7)	64	464	+/-4,4
Très élevée (8-10)	72	246	+/-5,6

⁶ En comparaison à la votation de septembre 2017, l'auto-positionnement politique permet de calculer l'évolution du taux de participation pour chaque catégorie politique et indique les évolutions suivantes : « tout à gauche (0-2) » : +0 point de pourcentage ; « gauche (3,4) » : +13 ; « centre (5) » : +4 ; « droite (6,7) » : +13 ; « tout à droite (8-10) » : +13.

Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,17***
Très faible à faible (0-4)	38	119	+/-8,7
Moyenne (5)	40	157	+/-7,7
Elevée (6,7)	60	551	+/-4,1
Très élevée (8-10)	58	690	+/-3,7

La confiance accordée aux médias suisses ainsi que celle accordée au gouvernement ont fortement influencé le taux de participation. En effet, les personnes témoignant une confiance « élevée » voire « très élevée » à l'égard des médias suisses ainsi qu'à l'égard du Conseil fédéral ont été surreprésentées parmi les votantes et votants. Il en va également de même pour les personnes accordant une confiance importante à la SSR en particulier.⁷

L'analyse VOTO vise également à identifier les raisons de la non-participation aux votations fédérales. Parmi les quelques 300 personnes interrogées ayant indiqué s'être abstenues de voter le 4 mars dernier, « l'empêchement » a été la cause la plus citée comme raison de non-participation (35%). Ce motif étant généralement le plus cité avec la raison « d'oubli d'aller voter ». Toutefois, lors de cette votation, cette raison n'a représenté que 27 pour cent des causes reportées de non-participation. Un taux plus bas que lors de précédentes votations et étant probablement dû à la campagne longue et intense autour de l'initiative No Billag. Il est surprenant de remarquer qu'un tiers des non-participants ont manifesté un désintérêt pour les objets soumis à la votation. Cette valeur étant même la plus élevée depuis le début des enquêtes VOTO (septembre 2016). L'analyse selon les régions linguistiques révèle que ce désintérêt a été particulièrement élevé en Suisse alémanique : 36 pour cent ont indiqué ce motif comme raison de non-participation. En Romandie, tout comme au Tessin, cette valeur a été plus faible (resp. 27% et 15%). En outre, ce désintérêt s'est fortement manifesté chez les personnes sans formation post-obligatoire. Ces dernières ont indiqué cette raison à 38 pour cent alors que les diplômés d'universités ou des hautes écoles l'ont indiqué à 19 pour cent, soit deux fois moins. La seconde raison la plus citée comme motif de non-participation à la votation du 4 mars a été le sentiment que l'issue de la votation était d'emblée connue (35%). En effet, l'unanimité concernant la votation sur le NRF 2021 - aucune grande formation politique ne s'y opposait – a donné, dès le début, une indication claire quant à l'issue de la votation. Et pour l'initiative No Billag, tant le sondage SSR que l'étude sur les intentions de vote menée par Tamedia avaient déjà annoncé en amont un potentiel net rejet de l'initiative.⁸

⁷ Les personnes sondées ayant déclaré, sur une échelle de 0 à 10, faire confiance à la SSR à hauteur de 8 voire 10 ont participé à hauteur de 64 pour cent lors de cette dernière votation fédérale. En contrepartie, les personnes témoignant d'une faible confiance envers la SSR (0 à 4) n'ont représenté que 39 pour cent des votantes et votants.

⁸ Cf. pour le sondage SSR <http://www.gfsbern.ch/de-ch/Detail/category/srq-trendumfragen-1> et pour le questionnaire sur les intentions de vote Tamedia <https://www.tamedia.ch/fr/sondage>.

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	35
Le résultat de la votation était clair	35
Désintérêt pour l'objet de la votation	33
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	28
Oubli d'aller voter	27
Indécision	22
Objet de la votation trop compliqué	19
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	18

Le nombre d'abstentionnistes est de 297. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes interrogées, ayant pris part à la votation, ont été priées d'indiquer, sur une échelle allant de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que les deux objets votés représentaient pour elles personnellement. Le nouveau régime financier a recueilli une moyenne de 6,6 points. En comparaison à novembre 2004 où les citoyennes et citoyens suisses avaient également été invités à se prononcer sur la prolongation du régime financier, cette moyenne a été significativement plus élevée en 2018. En effet, en 2004, les votantes et votants avaient alors évalué l'importance personnelle de cet objet à une valeur moyenne de 4,7 points. L'initiative populaire en faveur de la suppression des redevances radio et télévision a, quant à elle, été évaluée à une moyenne arithmétique particulièrement élevée de 7,6 points. Cette importance moyenne accordée à un objet de votation représente l'une des plus élevées de la présente législature. Seul le référendum facultatif sur la prévoyance vieillesse 2020 (voté en septembre 2017) avait obtenu une valeur moyenne plus élevée (7,7 points).

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)

Degré d'importance	Nouveau régime financier (NRF) 2021	Initiative No Billag
Très faible (0,1)	3	2
Faible (2-4)	16	7
Moyenne (5)	16	8
Grande (6-8)	45	44
Très grande (9,10)	21	40
Total	100	100
Moyenne arithmétique (n)	6,6 (1'066)	7,6 (1'193)

Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

Au regard de l'importance personnelle attribuée à l'objet NRF 2021, l'analyse n'a révélé aucune différence significative entre les sous-groupes identifiés selon des critères politiques ou socio-démographiques. Par exemple, les femmes et les hommes ont attribué la même importance à l'objet et parmi les sympathisantes et sympathisants des différents partis aucune différence significative n'a été révélée. L'analyse démontre cependant des différences selon le degré de confiance accordée au Conseil fédéral. Alors que les personnes ne faisant que peu confiance à l'exécutif du pays ont jugé l'importance de l'objet en moyenne à 4,9 points, les votantes et votants accordant une grande confiance au Conseil fédéral, ont, au contraire, jugé l'objet à une valeur nettement supérieure s'élevant à 7,1 points.

L'initiative No Billag a été perçue comme particulièrement importante dans quasiment toutes les couches de la population. Entre les femmes et les hommes ou entre les personnes à haut et à faible revenu, seules des différences mineures et statistiquement non significatives ont été observées. Si l'importance personnelle accordée à cet objet augmente avec l'âge, les disparités entre les classes d'âges ne sont toutefois pas statistiquement significatives.⁹ Bien que les minorités linguistiques auraient potentiellement été les plus touchées par l'acceptation de l'initiative No Billag, la différence de degré d'importance attribué à ce sujet en fonction des régions n'a pas été statistiquement démontrée.

⁹ 18-29 ans : 7,3 ; 30-39 ans : 7,4 ; 40-49 ans : 7,7 ; 50-59 ans : 7,6 ; 60-69 ans : 7,9 ; 70 ans et plus : 7,7.

L'orientation politique a, cependant, joué un rôle central dans l'importance personnelle accordée à l'initiative No Billag. Sur l'axe politique gauche-droite, les votantes et votants se situant tout à gauche (0-2) ont décrit l'objet comme extrêmement important (8,9). Pour les personnes se situant à droite de l'échiquier politique (6-10), l'initiative populaire a été en moyenne évaluée comme moins importante (7,3). Les sympathisantes et sympathisants des Verts et du PS ont, eux, attribué un degré très élevé d'importance à l'initiative No Billag (resp. 8,7 et 8,0). À contrario, aussi bien les partisans du PLR que de l'UDC ont attribué à l'objet de vote une valeur moyenne plus faible (7,3). En tenant compte du fait que les adhérents du PLR se soient fortement mobilisés lors de cette votation, cette constatation est étonnante. L'analyse démontre également que l'importance attribuée au sujet « No Billag » augmente significativement en fonction de la confiance témoignée à l'égard du Conseil fédéral, des médias suisses et de la SSR.¹⁰

Enfin, le sentiment d'être personnellement concerné ainsi que l'appréciation personnelle faite envers la SSR ont été des facteurs explicatifs importants de l'évaluation de l'importance du sujet voté. Pour les personnes sondées indiquant écouter ou regarder quotidiennement les programmes SSR, l'initiative No Billag a relevé d'une importance plus grande que pour les sondés indiquant consulter moins d'une fois par semaine les programmes SSR (valeurs respectives : 7,8 et 6,9). Les votantes et votants ayant considéré que la SSR pouvait continuer d'exister sans les redevances Billag ont exprimé une importance personnelle plus faible envers l'objet voté que les personnes soutenant le point de vue opposé (valeurs respectives : 7,1 et 8,0). Avec une valeur moyenne de 7,8 points, la signification personnelle du thème voté a également été élevée pour les votantes et votants déclarant la SSR comme contributrice à la cohésion nationale et à la solidarité entre les différentes régions linguistiques. Au contraire, le degré d'importance pour les personnes ne partageant pas cet avis a été nettement plus faible (6,8).

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Les projets des autorités ayant rapport aux questions financières, la plupart du temps complexes, suscitent plus de difficulté de compréhension chez l'électorat que les questions des initiatives populaires. Le référendum obligatoire visant à prolonger de 15 ans le présent régime financier a alors suscité plus de difficulté de compréhension chez les votantes et votants que l'initiative No Billag. En effet, 35 pour cent des personnes sondées ayant pris part au vote ont indiqué avoir plutôt eu de la peine à comprendre exactement en quoi le sujet comportait. En comparaison à la dernière votation sur le régime financier de 2004 où 45 pour cent des personnes sondées avaient témoigné avoir eu des difficultés dans la compréhension du sujet, cette année ce taux d'incompréhension a été nettement plus faible. La formation de l'opinion relative à l'initiative No Billag n'a, quant à elle, pas souffert de difficulté de compréhension majeure. En effet, 90 pour cent des personnes interrogées ont indiqué avoir aisément compris l'objet. En comparant ces résultats avec les dernières votations depuis les années 2000, ce taux élevé de 90 pour cent n'a été qu'une seule fois dépassé lors de la votation de février 2017 sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la troisième génération.¹¹ 92 pour cent des votantes et votants sondés avaient indiqué n'avoir eu aucune difficulté à saisir le contenu de l'objet voté.

¹⁰ La différence de degré d'importance de l'électorat témoignant une « très faible » voire « faible » confiance envers le Conseil fédéral et celui lui accordant une confiance « très élevée » est de 1,8 point. En ce qui concerne la confiance accordée aux médias, cette différence est également de 1,8 alors qu'au regard de la confiance accordée à la SSR, cette différence s'élève à 2,2 points.

¹¹ Nous disposons des valeurs relatives à la difficulté de compréhension des objets votés pour la période de 2000 à 2018. Outre la valeur maximale de 92 pour cent indiquant que les votantes et votants avaient relativement aisément compris le message de la votation sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la troisième génération, l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes ainsi que l'initiative populaire fédérale sur la protection contre le tabagisme passif (septembre 2012) avaient tous deux été décrétés par 90 pour cent des votantes et votants comme sujets aisément compréhensibles. Toutefois, il est important de noter que la question posée aux personnes sondées a depuis septembre 2017 légèrement changé. En effet, la question VOX posée ultérieurement était : « Pour l'objet [titre de l'objet], a-t-il été plutôt facile ou plutôt difficile de se faire une idée des conséquences personnelles sur la base des informations reçues ? ». Dans le cadre des présentes enquêtes VOTO, la question est désormais posée en ces termes : « En ce qui concerne l'objet [titre de l'objet], avez-vous compris de quoi il s'agissait plutôt facilement ou plutôt difficilement ? »

Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Nouveau régime financier (NRF) 2021	Initiative No Billag
Décision plutôt aisée	63	90
Décision plutôt compliquée	35	10
Aucune indication, ne sait pas	2	<1

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Nombre de participants = 1'234.

L'analyse révèle que le niveau de compréhension au sujet de la votation sur le NRF 2021 augmente en fonction du revenu et du niveau de formation. Les Suisses alémaniques ont indiqué avoir eu nettement moins de peine à comprendre le sujet voté que les citoyennes et citoyens romands et tessinois. La part des personnes ayant déclaré avoir éprouvé des difficultés de compréhension est la plus faible au sein des sympathisantes et sympathisants du pvl (15%). À contrario, les partisans de l'UDC ont le plus souvent indiqué avoir eu des difficultés de compréhension (48%).

Au regard de la votation sur le NRF 2021, environ un quart des personnes interrogées ont indiqué avoir pris leur décision au dernier moment. Lors des votations de ces dernières années, cette valeur n'a été plus élevée que lors de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises III (30%). Ce résultat suggère que les votantes et votants ont probablement pris part à la votation du 4 mars principalement par volonté de se prononcer sur l'objet No Billag et se sont, dans un second temps, prononcé sur le deuxième objet. Les enquêtes menées en amont de la votation par Tamedia et la SSR avaient également démontré qu'un nombre important de citoyennes et citoyens étaient, au moment de ces sondages, encore indécis concernant leur position envers l'objet NRF 2021.

Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Nouveau régime financier (NRF) 2021	Initiative No Billag
Dès le début	54	64
Pendant la campagne	22	30
Au dernier moment	24	7
Total (n)	100 (1'173)	100 (1'203)

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

En revanche, pour ce qui est de l'initiative No Billag, près de deux tiers des votantes et votants ont indiqué avoir dès le début pris leur décision. L'analyse révèle même que cette initiative populaire fait partie des objets envers lesquels les votantes et votants se sont le plus rapidement prononcés au cours des 18 dernières années.¹² Comme cette initiative populaire relevait d'une question relativement simple qui touche à la vie de tous les jours de nombreux citoyennes et citoyens, il n'est guère étonnant qu'ils aient, en grande majorité, facilement formé leur opinion à un stade précoce de la campagne. Au sein de la droite, la part de personnes ayant opéré leur choix dès le début de la campagne a été d'approximativement six points de pourcentage plus faible qu'au sein de la gauche. Le taux de personnes s'étant rapidement décidées chez les partisans du PS et des Verts a été respectivement de 73 et 70 pour cent alors que ce taux a été nettement plus faible chez les partisans du PLR (59%) et du pvl (49%).

¹² Le taux de personnes s'étant rapidement décidées a été plus élevé lors des six votations suivantes : l'abrogation de l'article sur les évêchés (2001), adhésion à l'ONU, semaine de 36 heures, interruption de grossesse, l'initiative pour la mère et l'enfant (2002) et la naturalisation facilitée de la troisième génération (2017).

L'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation et celle sur les raisons de la décision de vote. Il a été construit comme suit : les personnes ayant pu citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (« *ne sait pas* », « *pas de réponse* » et « *pas compris / trop compliqué* », etc.). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, ont reçu deux points. En conséquence, un total maximal de trois points était possible.

Le degré d'information des votantes et votants a été en moyenne de 2,2 points pour le NRF 2021 et de 2,7 points pour l'initiative No Billag. Le degré de connaissance sur l'objet NRF a alors été plus faible et s'est élevé au même degré de connaissance mesuré pour des objets tels que l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (septembre 2017) ou encore l'initiative populaire « pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) » de septembre 2016. En contrepartie, le niveau d'information quant à l'objet No Billag a été particulièrement élevé. Une telle valeur n'a été récemment atteinte que lors de la votation sur la naturalisation facilitée des étrangères et étrangers de la troisième génération (février 2017). Les personnes s'étant décidées au dernier moment ont en moyenne été moins bien informées, et ce aussi bien pour le NRF 2021 que pour l'initiative No Billag, que les personnes ayant pris rapidement leur décision de vote.¹³

Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)

Niveau d'information	Nouveau régime financier (NRF) 2021	Initiative No Billag
0 point : pas informé-e	10	1
1 point	15	4
2 points	26	16
3 points : informé-e	50	79
Total	100	100
Moyenne arithmétique (n)	2,2 (1'076)	2,7 (1'196)

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

¹³ Les votantes et votants ayant pris leur décision au dernier moment, ont obtenu une valeur moyenne de 1,8 quant à leur niveau d'information en regard de l'objet NRF. Pour les personnes s'étant rapidement décidées, cette valeur a atteint les 2,4. Pour ce qui est de l'initiative No Billag, cette valeur moyenne s'est élevée à 2,4 pour les premiers et 2,8 pour les seconds.

La recherche d'information

Les votantes et votants ont été invités à indiquer dans quelle mesure ils ont eu recours aux différentes sources d'information à disposition. Le tableau 3-5 indique la proportion de votantes et de votants qui se sont appuyés sur chaque source et avec quelle intensité. Pour le calcul de l'intensité d'utilisation, les personnes ayant indiqué ne pas avoir *du tout* utilisé la source correspondante n'ont pas été prises en compte.

Comme à l'accoutumée, les articles de journaux et le livret d'explications du Conseil fédéral ont été les deux sources d'information les plus utilisées par les votantes et votants (resp. 90% et 86%). Avec une moyenne de 6,3 et 6,4 points sur une échelle de 1 à 10, leur intensité d'utilisation s'avère également la plus élevée. Plus de deux tiers des votantes et votants ont consulté les émissions télévisées et radiophoniques concernant la votation, les journaux ou prospectus de votation, les courriers de lecteurs dans les journaux ou les commentaires de lecteurs, ainsi que les annonces dans les journaux. En fin de liste viennent les films et vidéoclips postés sur internet ainsi que les médias sociaux. Il est pertinent de relever que, pour ces deux sources d'informations, aussi bien le taux d'utilisation que l'intensité d'utilisation de ces sources ont atteint leurs plus hautes valeurs depuis la création des analyses VOTO (septembre 2016). Le départ en trombe de la campagne de votation sur l'initiative No Billag et l'intensité des débats y relatifs ont notamment été causés par cette utilisation des médias sociaux. Ces derniers ayant joué un rôle central de catalyseur de l'information.¹⁴

Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 1'177-1'233)

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	90	6,3
Livret d'explications du Conseil fédéral	86	6,4
Emissions sur la votation à la télévision	79	6,1
Emissions sur la votation à la radio	69	5,5
Journaux ou prospectus de votation	69	4,8
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	68	4,9
Annonces dans les journaux	68	4,5
Affiches dans la rue	64	3,9
Pages d'actualités sur Internet	62	5,4
Sondages	62	4,7
Informations sur le lieu de travail	40	4,9
Films et vidéoclips sur Internet	40	4,0
Médias sociaux comme Facebook ou Twitter	34	4,5

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

¹⁴ Sur la campagne de votation concernant l'initiative No Billag sur Twitter : Lo Russo et Willi (2018) (<http://www.politan.ch/nobillag/>) ou Rauchfleisch et Vogler (2018) (<http://www.foeg.uzh.ch/dam/jcr:7b9901f5-2942-43e3-b3b3-e1345ae6a62b/%23NoBil-lag%20auf%20Twitter.pdf>).

4. L'arrêté fédéral sur le nouveau régime financier (NRF) 2021

Le contexte

Depuis près de 60 ans, le peuple et les cantons sont régulièrement appelés aux urnes pour renouveler l'autorisation de la Confédération à prélever ses principales ressources financières, respectivement l'impôt fédéral direct (IFD) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui représentent près des deux tiers de ses recettes totales. Étant donné le caractère limité de ce droit de perception dans le temps, expirant à la fin 2020, le Parlement a adopté un nouveau régime financier valable jusqu'à la fin 2035. S'agissant d'un amendement constitutionnel, la nouvelle échéance a donc obligatoirement été soumise au vote populaire le 4 mars 2018. Dans ce nouveau régime financier 2021, aucune modification des impôts n'était prévue. La votation était avant tout caractérisée comme un vote de principe, qui s'inscrit dans la longue tradition du fédéralisme et de la démocratie directe. En outre, le projet retire de la Constitution une disposition transitoire relative à l'impôt sur la bière, dont la loi sur son imposition est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007.

L'arrêté n'a guère rencontré de détracteurs. Le Conseil fédéral et le Parlement ont tous deux recommandé de l'approuver, aucune voix ne s'y opposait aux Chambres fédérales. Seul le petit parti libertarien alémanique up! a fait campagne pour le rejeter, en collaboration avec quelques membres de l'UDC, du Parti pirate et des Jeunes libéraux-radicaux. Ainsi, on peut dire que la campagne précédant le vote s'est distinguée par sa quasi inexistence. Cela s'est confirmé par un accueil nettement favorable aux urnes : 84,1 pour cent des votantes et votants et tous les cantons ont approuvé la disposition constitutionnelle.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

La votation sur le nouveau régime financier 2021 était incontestée. L'ampleur du taux d'approbation est exceptionnelle si l'on considère que l'objet est avalisé à plus de dix points de pourcentage en comparaison au dernier scrutin de novembre 2004 (73,8%). En outre, selon les décisions de vote de ces vingt dernières années, seuls six objets ont été acceptés avec un score plus élevé¹⁵, montrant également l'incontestabilité du sujet.

Les critères socio-démographiques n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la décision de vote (tableau 4-1). Un des rares critères où l'on distingue une différence notable dans le comportement de vote a été le niveau de formation : les personnes ayant fait une formation de degré tertiaire (haute école spécialisée/université/EPF), ainsi que les personnes ayant accompli une formation professionnelle supérieure ou une maturité ont davantage approuvé le nouveau régime financier 2021 que celles au bénéfice d'un diplôme de niveau inférieur. Une différence s'observe également chez les votantes et votants travaillant dans le secteur public qui ont approuvé le régime financier plus fortement que celles et ceux provenant du secteur privé (resp. 90% et 81%). Ni le sexe, l'âge ou encore le niveau de revenu n'ont eu d'influence significative sur la décision de vote.

¹⁵ 07.02.1999 : Arrêté fédéral concernant un article constitutionnel sur la médecine de la transplantation : 87,8%. 12.03.2000 : Arrêté fédéral relatif à la réforme de la justice : 86,4%. 02.12.2001 : Arrêté fédéral concernant un frein à l'endettement : 84,7%. 21.05.2006 : Arrêté fédéral du 16.12.2005 modifiant les articles de la Constitution sur la formation : 85,6%. 11.03.2012 : Arrêté fédéral du 29.09.2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (Contre-projet à l'initiative 'Pour des jeux d'argent au service du bien commun') : 87,1%. 18.05.2014 : Arrêté fédéral du 19.09.2013 concernant les soins médicaux de base (Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille ») : 88,1%.

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	84	1'076	
Sexe			V = n.s.
Hommes	82	574	+/-3,1
Femmes	86	502	+/-3,0
Age			V = n.s.
18 à 29 ans	88	87	+/-6,9
30 à 39 ans	91	83	+/-6,1
40 à 49 ans	85	141	+/-5,9
50 à 59 ans	81	244	+/-4,9
60 à 69 ans	88	246	+/-4,0
70 ans et plus	78	275	+/-4,9
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,15*
Sans formation post-obligatoire	80	81	+/-8,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	78	435	+/-3,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	90	227	+/-3,9
Haute école spécialisée/université/EPF	89	331	+/-3,4
Travail dans le secteur privé vs le secteur public			V=0,12*
Secteur privé	81	585	+/-3,2
Secteur public	90	360	+/-3,1
Autre (par exemple, économie mixte)	81	34	+/-13,5

Les positions politiques ont au contraire eu un plus fort impact sur le comportement de vote que les critères socio-démographiques (tableau 4-2). La confiance témoignée à l'égard du Conseil fédéral a eu une grande importance dans la décision de vote. Les personnes qui accordent une confiance très élevée envers le gouvernement ont été nettement moins nombreuses à voter « non » (8%) que les plus sceptiques (49%). De par le consensus qui régnait sur cet objet, cette même tendance a pu être observée chez les personnes ayant indiqué faire confiance au Parlement, ainsi qu'aux partis politiques. Entre les sympathisantes et sympathisants des divers partis, il n'y avait aucune différence notable et l'unanimité était quasiment de mise. Seuls celles et ceux de l'UDC (67%) ont eu une proportion du « oui » entre 17 et 23 points de pourcentage inférieurs à celle obtenue chez les sympathisantes et sympathisants des autres partis. L'intérêt politique a également eu un effet sur l'approbation du nouveau régime financier. Les personnes indiquant un fort intérêt pour la politique ont été plus nombreuses à voter « oui » (89%) que celles qui ne s'intéressent plutôt pas à la politique (70%).

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	28	1'196	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,32***
Très faible à faible (0-4)	51	67	+/-12,1
Moyenne (5)	68	97	+/-9,4
Elevée (6,7)	85	403	+/-3,5
Très élevée (8-10)	92	505	+/-2,3
Sympathie politique			V = 0,22**
PLR	90	213	+/-4,0
PDC	84	112	+/-6,8
PS	90	230	+/-3,8
UDC	67	145	+/-7,7
PVL	84	51	+/-10,2
Les Verts	90	48	+/-8,6
Autre parti	90	48	+/-8,5
Aucun parti	83	210	+/-5,1
Intérêt politique			V = 0,18***
Très intéressé-e	89	284	+/-3,7
Plutôt intéressé-e	86	600	+/-2,8
Plutôt pas intéressé-e	70	179	+/-6,7
Pas du tout intéressé-e	51	13	+/-28,3

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes sondées ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du oui ou du non.

Dans les **motifs d'approbation** (tableau 4-3), la nécessité pour la Confédération de continuer à percevoir l'impôt fédéral direct (IFD) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a constitué l'argument majeur chez les partisans du « oui ». Plus d'un quart (26%) ont indiqué vouloir garantir le financement de ses tâches. D'autres (18%) ont adhéré à l'argument de la continuité du régime financier, étant donné son bon fonctionnement depuis plusieurs années déjà. Dix pour cent des personnes ont déposé un bulletin favorable dû au manque d'alternatives possibles en cas de refus. Bien que faisant partie des arguments majeurs du Conseil fédéral, l'argument indiquant n'entraîner aucune modification du régime fiscal (ni augmentation ni diminution des impôts) n'a été cité que de façon isolée par les partisans (3%).

Les motifs éloignés du contenu ont joué un rôle important. Un nombre non négligeable de partisans n'ont pas cité de motif (11%) ou ont indiqué avoir suivi des recommandations de vote (16%). Ce dernier chiffre est d'ailleurs exceptionnellement élevé. En effet, beaucoup de partisans du « oui » s'en sont remis aux recommandations du Conseil fédéral (10%), s'ensuit les recommandations de tiers, c'est-à-dire celles de parents ou de connaissances (4%) et finalement les recommandations des partis (2%). Des différences entre les régions linguistiques peuvent également s'observer : les personnes interrogées au Tessin (23%) et en Romandie (21%) ont indiqué avoir plus fréquemment suivi les recommandations du Conseil fédéral, des partis et des tiers que les Suisses alémaniques (14%). Dans l'ensemble, 38 pour cent des personnes ayant voté « oui » n'ont pas donné de raisons substantielles à leur décision¹⁶, ce qui constitue un indice que le nouveau régime financier n'a pas bénéficié d'une attention particulière lors de cette campagne.

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Référence au système financier	49		55	
Garantir le financement des tâches de la Confédération	26	249	29	282
Garantir la continuité/status quo du système financier	18	175	20	195
Autre référence (générale) au système financier (une prolongation de 15 ans est un bon compromis, je fais confiance à la politique financière de la Confédération)	5	45	6	61
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	16	156	18	175
Référence aux impôts	13		18	
Pas d'autres alternatives de financement	10	99	13	130
Autre référence (générale) aux impôts (le NRF garantit qu'il n'y aura ni hausse d'impôts, ni nouvelle répartition de la charge fiscale, pour le maintien de l'IFD/TVA)	3	28	5	44
Généralités (c'était logique/justifié/normal pour moi)	8	80	10	98
A cause du consensus/unanimité (il n'y a pas eu d'opposition/tout le monde était d'accord, il n'y a pas eu de campagne)	3	27	4	35
Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion	1	7	1	8
Ne sait pas/pas de réponse	11	106	11	106
Total	100	970	117	1'132

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

¹⁶ Le résultat est obtenu en additionnant les catégories de motifs suivants : recommandations, généralités, consensus/unanimité, ainsi que les ne sait pas/pas de réponses.

Près d'une fois sur quatre, le premier **motif de refus** évoqué avait comme but de donner un signal ou d'effectuer un vote stratégique et ainsi augmenter la part du non. 20 pour cent des opposants ont indiqué être contre les impôts de manière générale ou que la Confédération devrait réduire ses coûts en réclamant davantage de prudence sur l'usage de l'argent public. 14 pour cent des personnes qui ont voté « non » ont principalement justifié leur choix par la volonté de réduire le développement de l'activité étatique ou ont mentionné la durée trop longue du droit de perception. En outre, de nombreuses personnes ne pouvaient pas du tout motiver leur décision (30%), ce qui représente cependant une légère amélioration par rapport à la dernière votation sur le nouveau régime financier du 28 novembre 2004 (40%). La part élevée d'opposants, mais également de partisans, incapables de donner un motif reflète le niveau d'information relativement bas observé précédemment.

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Généralités (je n'aime pas, pour faire réfléchir, pour augmenter la part du NON)	23	25	24	25
Référence aux impôts (on paie trop d'impôts, c'était au départ un impôt passager, je ne comprends pas qu'il soit maintenu, la Confédération doit faire des économies)	20	22	22	24
Référence au système financier (il faut freiner la croissance de l'État, de nombreuses tâches fédérales sont superflues, 15 ans c'est trop long)	14	15	18	19
Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion	7	7	7	7
Recommandations (Partis, autres)	6	6	6	6
Ne sait pas/pas de réponse	30	32	30	32
Total	100	107	106	113

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (Tableau 4-5). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

L'un des principaux **arguments en faveur du projet** – selon lequel la Confédération a besoin des recettes de l'IFD et de la TVA pour être en mesure d'accomplir ses tâches à l'avenir – a été approuvé par 89% des votantes et votants. Parmi les personnes favorables à l'objet, l'argument était incontesté (95% d'adhésion). Même du côté des opposants, c'est plus de la moitié qui y a souscrit (59%). Alors pourquoi ces derniers ont-ils rejeté l'objet tout en ne réfutant pas l'argument susmentionné ? Un croisement entre cet argument avec le premier argument contre indique que plus du deux tiers des opposants ayant dit « oui » à l'argument selon lequel la Confédération a besoin de ces recettes pour pouvoir continuer à accomplir ses tâches sont également favorables à une réduction de l'activité étatique. Ainsi, nous pouvons conclure que ces opposants sont finalement d'accord sur le principe du régime financier, mais pensent tout de même que la Confédération devrait effectuer moins de tâches.

La même tendance s'observe pour l'argument disant que le nouveau régime financier était une prolongation du status quo et ne prévoyait aucune hausse d'impôt ni de répartition de la charge fiscale. En effet, 82 pour cent des personnes ayant voté oui ont adhéré à l'argument, de même que 52 pour cent des adversaires du projet. Ces derniers n'ont cependant pas estimé que le raisonnement justifiait d'approuver le nouveau régime financier.

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La Confédération a besoin des recettes de l'impôt fédéral direct et de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour être en mesure d'accomplir ses tâches à l'avenir. »	Total	89	9	2
	Partisans	95	4	1
	Opposants	59	35	6
« Le nouveau régime financier est une prolongation du status quo : il ne prévoit ni hausse d'impôts ni nouvelle répartition de la charge fiscale. »	Total	78	13	9
	Partisans	82	10	7
	Opposants	52	28	20
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Il faut freiner la croissance de l'État. La Confédération devrait faire des économies, de nombreuses tâches fédérales sont superflues. »	Total	48	49	4
	Partisans	43	54	3
	Opposants	70	22	8
« Une prolongation du nouveau régime financier de 15 ans est trop longue; le peuple et les cantons doivent s'exprimer plus souvent. »	Total	48	49	2
	Partisans	43	55	2
	Opposants	77	19	5

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 89 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 95 % de tous les partisans et 59 % de tous les opposants) soutiennent l'argument disant que la Confédération a besoin des recettes de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée pour être en mesure d'accomplir ses tâches à l'avenir. Cet argument a été rejeté par 9 % de tous les votantes et votants, alors que 2 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 1'076, partisans = 970, opposants = 106.

Le frein à la croissance de l'État, disant que la Confédération devrait faire des économies et que de nombreuses tâches qui lui sont confiées sont superflues, est sans surprise un **argument contre** largement approuvé parmi les opposants au projet (70%). Cette approbation s'observe notamment chez les personnes se situant à droite de l'échiquier politique. Cet argument n'a au contraire pas convaincu la majorité des personnes favorables à l'objet (54%).

Le deuxième argument, selon lequel une prolongation de 15 ans est trop longue, a le plus fortement polarisé les votantes et votants. Trois quarts des opposants au projet souhaitent davantage limiter ce droit de perception, alors que 43 pour cent des personnes favorables à l'objet ont adhéré à cet argument. L'analyse des motivations en fonction de l'orientation politique des votantes et votants ayant voté « non » montre que seul les sympathisantes et sympathisants de l'UDC approuvent cet argument à plus de 50 pour cent. Ce positionnement peut s'apparenter au bref débat qui s'est effectué au Parlement, où l'UDC souhaitait limiter ce droit de perception, alors que du côté des socialistes et des Verts, la volonté était au contraire d'abolir cette limite temporaire et d'accorder définitivement à la Confédération le droit de prélever ces deux impôts.

5. L'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

Le contexte

Décembre 2015, un comité d'initiative composé de représentants des Jeunes libéraux-radicaux, des Jeunes UDC et des cercles libertaires ont déposé l'initiative populaire : « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » (abrégée ci-après par « initiative No Billag »). Cette initiative populaire visait à supprimer les redevances de radio et de télévision. Plus précisément, elle défendait le fait que la Confédération soit désormais tenue de ne pas subventionner les émetteurs de programmes radiophoniques et télévisuels, qu'elle n'exploite en temps de paix aucune propre chaîne de radio ou de télévision et qu'elle mette régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision.

Aujourd'hui, les redevances Billag représentent une partie importante du financement de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) ainsi que du financement de 21 radios locales et 13 chaînes de télévisions régionales. Ces dernières satisfont un mandat de service public consistant à fournir, et ce dans les quatre régions linguistiques du pays, un rapport complet de l'actualité politique, économique, culturelle et sportive.

Les initiants ont critiqué les redevances Billag comme étant des redevances obligatoires limitant la liberté de décision de chacune et chacun et réduisant le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens. En outre, la SSR, par le soutien qu'elle reçoit des redevances Billag, serait privilégiée, portant ainsi préjudice aux fournisseurs privés. La suppression des redevances Billag réduirait donc la charge financière pesant sur les ménages et les entreprises et conduirait à une plus grande diversité médiatique en instaurant une concurrence plus équitable.

Le Conseil fédéral ainsi que le Parlement ont recommandé de rejeter l'initiative No Billag avec l'argument que le passage à un financement purement commercial compromettrait la diversité médiatique, et ce particulièrement dans les régions périphériques à faible potentiel pour le marché publicitaire, et que cette initiative mettrait en péril la neutralité de l'information politique. Le PLR, le PDC, le PS, Les Verts, le PBD et le pvl se sont également prononcés contre l'initiative. Seuls l'UDC, ayant par ailleurs échoué à faire passer dans le débat parlementaire un contre-projet limitant la redevance à hauteur de 200 francs par an, l'UDF et les sections jeunes du PLR et de l'UDC ont soutenu l'initiative. Concernant les associations économiques, economiesuisse s'est engagé contre l'initiative alors que l'Union suisse des arts et des métiers s'est prononcé en sa faveur.

Après un début de campagne précoce, l'initiative No Billag a soulevé un intérêt médiatique très important.¹⁷ L'initiative a clairement été rejetée par 71,6 pour cent des votantes et des votants ainsi que par tous les cantons.

¹⁷ Moniteur de votation du fôg sur les objets de votes du 4 mars 2018 (état au 3 mars 2018). (<http://www.foeg.uzh.ch/de/analyse/alleanalysen/Update-Abstimmungen-vom-4.-M%C3%A4rz-2018.html>).

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Les caractéristiques socio-démographiques n'ont joué qu'un rôle secondaire dans l'issue du vote de l'initiative No Billag. En effet, l'initiative a clairement été rejetée par tous les groupes sociaux. Cependant, le degré de soutien à l'initiative a quelque peu varié entre les différents groupes (tableau 5-1). Les hommes ont légèrement plus soutenu l'initiative que les femmes (resp. 32% et 25% de taux d'acceptation) mais cette différence s'est révélée ne pas être statistiquement significative. En revanche, l'analyse souligne une différence du taux d'acceptation entre les catégories d'âge. Bien que le débat ait posé régulièrement la focale sur les nouvelles habitudes de consommation des médias chez les jeunes, le taux d'acceptation de l'initiative No Billag a été de 20 pour cent au sein des 18-29 ans, soit le taux le plus faible. À contrario, le groupe des 40-49 ans s'est quant à lui le plus exprimé en faveur de l'initiative (40% de « oui »). La situation économique subjective a également joué un certain rôle dans la décision de vote. Lors de la campagne de votation, les partisans du projet ont soutenu que la suppression des redevances Billag déchargerait en premier lieu les ménages à faible revenu. En effet, les votantes et votants ayant indiqué gagner juste assez pour boucler leurs fins de mois ont plus souvent voté en faveur de l'initiative que les personnes évaluant leur situation économique comme étant confortable (resp. 44% et 27% de « oui »). Une tendance similaire, bien que statistiquement non significative, se révèle lorsque l'on analyse la décision de vote selon le revenu objectif du ménage (revenu d'équivalence) : les votantes et votants des classes salariales plus basses ont été plus favorables à la suppression des redevances Billag que les personnes disposant d'un haut revenu (resp. 37% et 24% de « oui »). Les personnes étant le principal soutien financier du ménage, ou y contribuant en majeure partie, ont plutôt voté en faveur de l'initiative No Billag que les personnes y contribuant moins voire pas du tout (resp. 35% et 23%). Bien que les hommes soient surreprésentés parmi les personnes contribuant au revenu principal du ménage (77%), ce taux d'acceptation de l'initiative reste également significativement élevé pour les femmes contribuant en majeure partie au revenu du ménage par rapport aux femmes y contribuant dans une moindre mesure (resp. 31% et 22%).

5-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	28	1'196	
Sexe			V = n.s.
Hommes	32	600	+/-3,7
Femmes	25	596	+/-3,5
Age			V = 0,13*
18 à 29 ans	20	100	+/-7,9
30 à 39 ans	21	93	+/-8,3
40 à 49 ans	40	161	+/-7,6
50 à 59 ans	27	265	+/-5,3
60 à 69 ans	31	267	+/-5,6
70 ans et plus	27	310	+/-5,0
Estimation subjective de la situation économique : le revenu net suffit-il ?			V = 0,10*
Oui	27	878	+/-2,9
Plus ou moins	30	222	+/-6,0
Non	44	82	+/-10,8

Revenu équivalent			V = n.s.
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'500)	37	233	+/-6,2
2 ^e quartile (CHF 3'501-4'910)	27	248	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'911-6'720)	27	290	+/-5,1
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	24	241	+/-5,4
Principal soutien financier du ménage			V = 0.13**
Oui	35	505	+/-3.7
Non	23	511	+/-4.2

Les opinions politiques ont été considérablement plus déterminantes dans le choix de vote que les facteurs socio-démographiques (tableau 5-2). Un facteur important a été la confiance témoignée à l'égard du Conseil fédéral : les personnes ne faisant pas confiance au Conseil fédéral se sont prononcées à trois quart en faveur de l'initiative alors que celles lui accordant une confiance élevée ont nettement rejeté l'initiative (81% de « non »).

Les préférences partisans ont également joué un rôle clé. Les votantes et votants ont majoritairement suivi les mots d'ordre de leur parti de préférence. Les partisans des Verts, du PS, du pvl et du PDC ont été particulièrement fidèles à la ligne du parti et se sont massivement opposés à l'initiative populaire à un taux de rejet allant de 84 à 90 pour cent. Les adhérents du PLR se sont montrés un peu plus ouverts à la suppression des redevances Billag. Toutefois, une majorité d'environ trois quarts s'est exprimée contre l'initiative. Les votantes et votants proches de l'UDC sont celles et ceux ayant le moins suivi la ligne de leur parti. Bien qu'ils aient majoritairement voté en faveur de l'objet, cette majorité n'a été obtenue qu'à 54 pour cent. Les personnes sans préférences partisans particulières se sont, quant à elles, prononcées majoritairement en faveur du « non » (63%).

Des divisions se sont également manifestées selon l'axe gauche-droite. Alors que l'extrême gauche a rejeté l'initiative No Billag à la quasi-unanimité (94% de « non »), l'initiative a été accueillie plus favorablement au centre et au centre-droit, mais sans toutefois obtenir de majorité (resp. 70% et 65% de « non »). Seuls les avis des votantes et votants se positionnant à l'extrême droite ont été profondément divisés (« oui » à 49%).¹⁸

Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	28	1'196	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,36***
Très faible à faible (0-4)	77	76	+/-9,5
Moyenne (5)	40	113	+/-9,1
Elevée (6,7)	25	441	+/-4,1
Très élevée (8-10)	19	556	+/-3,3

¹⁸ Que l'initiative No Billag n'ait également pas obtenu de majorité à l'extrême droite provient, premièrement, du fait qu'environ un quart des sympathisantes et sympathisants de l'UDC se sont positionnés au centre de l'échiquier politique, deuxièmement, que presque un tiers d'entre eux se sont positionnés au centre-droite et, finalement, que seuls 39 pour cent se sont situés à l'extrême droite.

Sympathie politique			V = 0,33***
PLR	27	225	+/-5,8
PDC	16	123	+/-6,5
PS	14	253	+/-4,3
UDC	54	161	+/-7,7
PVL	15	53	+/-9,8
Les Verts	10	54	+/-8,1
Autre parti	17	54	+/-10,2
Aucun parti	37	251	+/-6,0
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,26***
Tout à gauche (0-2)	6	88	+/-5,1
Gauche (3,4)	16	254	+/-4,5
Centre (5)	30	415	+/-4,4
Droite (6,7)	35	254	+/-5,9
Tout à droite (8-10)	49	127	+/-8,7
Valeur : solidarité vs. responsabilité individuelle			V = 0,28***
Solidarité plus important	17	342	+/-4,0
Valeur partagée	22	480	+/-3,7
Responsabilité individuelle plus important	47	314	+/-5,5
Valeur : privatisation des entreprises publiques vs. contrôle étatique			V = 0,23***
Privatisation totale	53	126	+/-8,7
Valeur partagée	27	306	+/-5,0
Contrôle du gouvernement	23	734	+/-3,0

Les valeurs ont également influencé la décision de vote. Afin de rendre possible la diffusion de programmes équivalents dans toutes les régions du pays, la SSR partage ses revenus issus des redevances Billag en fonction du principe de solidarité entre les régions linguistiques : bien que presque trois quarts des revenus perçus via les redevances proviennent de la Suisse alémanique, cette région n'en bénéficie que d'un peu moins de la moitié. Les votantes et votants tenant le principe de solidarité comme plus important que celui de la responsabilité individuelle se sont fortement prononcés contre l'initiative No Billag (83 % de « non »). À l'inverse, les citoyennes et citoyens accordant plus de valeur au principe de responsabilité individuelle n'ont rejeté l'initiative populaire qu'à une faible majorité (53% de « non »). La position des votantes et votants en regard de la question de la privatisation a aussi été un facteur explicatif du choix de vote. Bien que la SSR ne soit pas une entreprise publique, son mandat de service public a souvent amené le grand public à la percevoir comme telle. Par conséquent, l'initiative No Billag a reçu un soutien favorable chez celles et ceux souhaitant une privatisation totale des entreprises publiques (53% de « oui »). Les personnes s'étant, quant à elles, prononcées pour un maintien du contrôle étatique des entreprises publiques ont rejeté la suppression des redevances Billag à hauteur de 77% pour cent.

Bien que le sujet de l'initiative ait eu comme objet la suppression des redevances Billag et non directement la SSR en elle-même, l'analyse révèle que les attitudes vis-à-vis de la SSR ainsi que l'évaluation faite de la qualité de ses programmes ont joué un rôle important au cours de la campagne. Dans la présente étude, nous avons enquêté sur la confiance que les votantes et votants ont indiqué témoigner à l'égard de la SSR, révélé l'évaluation faite par ces derniers de la qualité des programmes SSR (radio et télévision) ainsi que mesuré leur fréquence de consommation de ces programmes. En premier lieu, l'analyse souligne que la SSR jouit d'un taux de confiance élevé auprès de la population : 73 pour cent des personnes sondées ont indiqué témoigner une confiance « élevée » voire « très élevée » envers la SSR. Alors que ce taux de confiance ne diffère pas entre les régions linguistiques, il varie significativement selon la sympathie partisane. En effet, alors que 83 pour cent des personnes proches du PS et 81 pour cent des adhérents du PDC ont indiqué accorder une confiance « élevée » voire « très élevée » envers la SSR, les partisans de l'UDC ont exprimé faire confiance à la SSR à seulement 56 pour cent. 70 pour cent des personnes enquêtées ont indiqué consommer quotidiennement l'offre de la SSR et 69 pour cent ont évalué la qualité de ses programmes comme étant « bonne » voire « très bonne ». Ces proportions sont identiques au sein des trois régions linguistiques. En revanche, les sympathisantes et sympathisants du PDC ont évalué le plus positivement la qualité de l'offre de la SSR (83% évaluant la qualité comme étant « bonne » voire « très bonne ») et ont également été surreprésentés parmi les consommatrices et consommateurs quotidiens de ses programmes (81%). Les 18-29 ans ont certes indiqué consommer le moins quotidiennement les programmes SSR (38%) mais restent en grande majorité satisfaits par la qualité de son offre (70% ont évalué la qualité de l'offre comme étant « bonne » voire « très bonne »).

Ces trois facteurs – la confiance témoignée à l'égard de la SSR, l'évaluation personnelle faite de ses programmes ainsi que la fréquence de consommation – ont tous trois eu un impact important sur la décision de vote (tableau 5-3).

Tableau 5-3: le rôle de la SSR sur le choix de vote (en % des votantes et votants matériels)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	28	1'196	
Confiance accordée à la SSR (0-10)			V = 0,47***
Très faible à faible (0-4)	73	107	+/-8,4
Moyenne (5)	46	165	+/-7,6
Élevée (6,7)	21	446	+/-3,8
Très élevée (8-10)	10	463	+/-2,8
Qualité des programmes SSR (radio et télévision) (0-10)			V = 0,46***
Mauvaise à très mauvaise (0-4)	72	66	+/-11,0
Moyenne (5-6)	53	266	+/-6,0
Bonne à très bonne (7-10)	14	851	+/-2,3
Fréquence de consommation des programmes SSR (radio et télévision)			V = 0,31***
Moins d'une fois par semaine ou jamais	70	52	+/-12,5
Une ou plusieurs fois par semaine	39	243	+/-6,2
Quotidiennement	20	901	+/-2,6

La confiance accordée à la SSR a joué un rôle important dans la décision de vote : alors que les votantes et votants indiquant accorder à la SSR une confiance « élevée » voire « très élevée » ont clairement rejeté l'initiative No Billag (resp. 79% et 90% de « non »), celles et ceux ne faisant pas confiance à la SSR ont, à presque trois quarts, voté en faveur de l'objet. L'initiative a également trouvé un soutien chez celles et ceux évaluant la qualité des programmes de la SSR comme étant médiocre (53 % de « oui ») ou comme étant de mauvaise voire de très mauvaise qualité (72% de « oui »). De plus, les citoyennes et citoyens ne consommant que moins d'une fois par semaine ou jamais l'offre de la SSR se sont également prononcés en faveur de l'initiative (70% de « oui »).

Les motivations

Pour l'initiative No Billag, les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recueillis à l'aide d'une question ouverte et manuellement recodés pour l'analyse. Les tableaux suivants indiquent à quelle fréquence un motif a été en premier lieu cité (première réponse ou raison principale) et à quelle fréquence ce motif a été mentionné au total (ensemble des réponses) par les partisans du oui ou du non.

Dans les **motifs d'approbation**, domine la critique émise à l'encontre des redevances Billag et plus particulièrement la charge financière qu'elles engendrent sur les ménages (tableau 5-4). Un peu plus d'une personne sur quatre ayant soutenu l'initiative a également dénoncé que le montant (actuel ou futur) des redevances est trop élevé et que ce dernier doit être réduit afin que les ménages puissent épargner.¹⁹ Cet avis a été particulièrement partagé chez les Romands ayant voté « oui » à l'initiative. D'autres critiques se sont également fondées sur la charge Billag imposée aux entreprises (9%). Suivent ensuite les critiques émises directement à l'encontre de la SSR. Un quart des « premières réponses » se regroupe sous cette catégorie. Si nous tenons compte de « l'ensemble des réponses », les critiques envers la SSR, et notamment celles émises envers la qualité de son offre, composent la moitié des motifs d'approbation de l'initiative No Billag. Enfin, les motifs d'approbation de l'initiative relatifs aux arguments libertaires représentent 17 pour cent des « premières réponses » et 29 pour cent de « l'ensemble des réponses ». Là, deux arguments majeurs composent cette catégorie : d'une part, la critique faite envers cette taxe obligatoire et, d'autre part, le souhait émis de pouvoir jouir d'une plus grande liberté de décision. Ces deux arguments ont été plus importants que celui de la libre concurrence de marché. Des raisons d'ordre général ont composé 9 pour cent des « premières réponses ». L'avis selon lequel il est grand temps d'agir a dominé dans cette catégorie.

¹⁹ Aujourd'hui, les ménages avec récepteurs s'acquittent d'une contribution annuelle de 451 francs par année. Dès 2019, cette taxe ne prendra plus en compte la possession ou non d'appareils récepteurs et s'élèvera à 365 francs par année et par ménage. Les entreprises paient une contribution progressive à partir d'un chiffre d'affaire annuel de 0,5 million.

Tableau 5-4 : les motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Critiques envers les redevances Billag	36		47	
Coûts des redevances Billag	27	65	34	81
Autre référence envers les redevances (« les entreprises ne devraient pas payer les redevances », « critique envers l'entreprise Billag »)	9	22	13	30
Critiques envers la SSR	25		50	
Qualité de l'offre (« les programmes de la SSR sont mauvais », « la SSR est de gauche »)	10	25	22	52
La SSR engendre des coûts trop élevés	6	13	12	29
Autre référence envers la SSR (« contre le clientélisme », « l'arrogance de la SSR », « la SSR pourra continuer d'exister »)	9	22	16	38
Arguments libertaires	17		29	
Contre l'obligation de payer/pour le libre choix	12	29	23	55
Libre concurrence du marché	5	11	6	13
Généralités (« il faut faire quelque chose », « c'est une bonne chose », etc.)	9	20	12	28
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	1	2	1	3
Motifs divers (« Information gratuite sur Internet »)	2	5	7	17
Fausse réponse/erreur/confusion	6	14	6	14
Ne sait pas/pas de réponse	4	10	4	10
Total	100	238	156	371

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Pour ce qui est des **motifs de refus**, 43 pour cent des « premières réponses » (et trois quarts de « l'ensemble des réponses ») sont basées sur des arguments positifs en lien avec le service public, composant alors la catégorie la plus importante (tableau 5-5). La moitié de cette catégorie de réponses se base sur les principes soutenant la solidarité interrégionale. En effet, les votantes et votants ayant rejeté l'initiative se sont exprimés en faveur de la diversité de l'information sur l'ensemble du territoire, décrite comme composante importante de la cohésion nationale et de la démocratie directe. 10 pour cent se sont exprimés contre l'initiative No Billag par volonté première de maintenir la qualité du journalisme en conservant une diffusion de l'information neutre, objective et indépendante. 10 autres pour cent des partisans du non ont exprimé leur attachement au service public en général. Le deuxième groupe de motifs les plus importants des opposants à l'initiative No Billag se sont explicitement basés sur la SSR. Environ un quart de toutes les raisons principales se retrouve sous cette catégorie. Ici, 15 pour cent des personnes sondées ont indiqué comme raison principale que la SSR devait continuer d'exister et que ceci serait notamment seulement possible grâce au maintien de ses revenus issus des redevances Billag. Ce motif a souvent été cité par les Tessinoises et Tessinois (20%). Onze pour cent des opposants à l'initiative populaire ont justifié leur refus en se basant sur la qualité des programmes de la SSR. En Romandie, avec 17 pour cent des « premières réponses », cet argument a même été le plus cité contre l'initiative.

Les raisons financières et économiques représentent le troisième groupe des motifs de refus. Groupe au sein duquel les opposants ont principalement argumenté que le coût actuel des redevances Billag est raisonnable. En effet, douze pour cent de ces personnes ont indiqué que le coût actuel était correct ou ont alors exprimé leur crainte, qu'en cas d'acceptation de l'initiative No Billag, les citoyennes et citoyens se retrouveraient face à de nouveaux coûts potentiellement plus élevés (offres de télévisions payantes, nouvelles taxes). Seule une petite minorité des partisans du non (3%) ont principalement justifié leur rejet par crainte de voir le paysage médiatique dominé par les principes de marché, de devenir alors dépendant de l'étranger ou de gros investisseurs (par ex. les personnes étant « contre la Télé-Blocher »). À un taux encore plus faible, l'argument de la perte d'emplois n'a que rarement été cité. Avec 8 pour cent des premières réponses, ce motif a seulement joué un certain rôle au Tessin, où la RSI est le deuxième plus gros employeur après l'administration cantonale. Enfin, des raisons plus générales (généralités) ont joué un certain rôle dans le choix de vote (9% des raisons principales du rejet de l'initiative). L'avis le plus marqué sous cette catégorie a été la perception que, bien qu'il faille modifier le système actuel, l'initiative populaire était trop radicale.

Tableau 5-5 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Arguments positifs en lien avec le service public	43		75	
Diversité de l'information dans toutes les régions, solidarité	20	222	37	353
Qualité de l'information (« neutralité », « indépendance du journalisme »)	10	96	17	161
Attachement général envers le service public	10	94	17	167
Arguments positifs en lien avec la SSR	26		39	
Avenir de la SSR (« il faut préserver/renforcer la SSR », « contre la privatisation de la SSR »)	15	144	20	197
Qualité des programmes de la SSR	11	110	19	187
Raisons financières et économiques	15		34	
Coûts des redevances Billag (« le montant des redevances Billag est raisonnable », « coûts supplémentaires ou autres types de coûts sans Billag »)	12	114	22	215
Dépendance de gros investisseurs/de l'étranger	3	32	8	74
Empêcher les pertes d'emplois	1	13	4	43
Généralités (« ça ne marche pas », « c'est trop radical », etc.)	9	87	11	110
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	1	12	3	29
Motifs divers	<1	9	3	28
Fausse réponse/erreur/confusion	1	10	1	10
Ne sait pas/pas de réponse	3	24	3	24
Total	100	967	165	1599

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables à l'initiative No Billag qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (tableau 5-6). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision de vote.

L'argument selon lequel la SSR serait devenue trop chère et trop grande et qu'elle devrait réduire son offre a été le seul **argument en faveur** de l'initiative à avoir séduit une majorité des votantes et des votants. Quatre personnes sur cinq en faveur de l'initiative étaient de l'avis que la SSR devrait économiser et même la moitié des opposants ont souscrit à cet argument. Ce résultat est surprenant car, comme nous l'avons vu précédemment, non seulement une grande majorité des personnes sondées (70%) ont évalué positivement la qualité des programmes de la SSR mais également une partie importante de ces personnes ont indiqué consommer quotidiennement ses programmes radiophoniques ou télévisuels. Un regard plus précis sur le positionnement des opposants montre qu'en Suisse alémanique une faible majorité (54%) a été de l'avis que la SSR était devenue trop grande et trop chère alors qu'en Romandie une majorité des opposants (58%) a rejeté cet argument. Au Tessin, les opposants ont été profondément divisés sur cette question (48% étant d'accord et 47% pas d'accord). En outre, cette critique émise à l'encontre du coût de la SSR ainsi que de sa dimension a principalement reçu un accueil favorable chez les opposants se positionnant à droite du centre politique ainsi que chez les sympathisantes et sympathisants du PLR et de l'UDC. Les partisans d'autres partis politiques ainsi que les opposants se positionnant à gauche ou à l'extrême gauche du centre politique, ont, eux, rejeté cet argument. Il est également surprenant que, plus l'âge des répondants augmente, plus cet argument est soutenu. Seuls 42 pour cent des 18-29 ans (partisans et opposants inclus) ont soutenu cet argument alors que, chez les personnes âgées (dès 60 ans), deux tiers l'ont soutenu. Ce résultat confirme encore une fois le soutien important qu'ont témoigné les jeunes étant allés voter à l'égard de la SSR. En somme, l'analyse révèle ici que, malgré le net rejet de l'initiative, le débat sur l'avenir de la SSR n'est pas clos. En effet, un nombre important de votantes et votants ont exprimé leur volonté de voir la SSR se modifier (certaines réformes ayant déjà été annoncées par l'entreprise elle-même).

Les autres arguments en faveur de l'initiative ont polarisé les partisans et les opposants de l'initiative. L'argument principal du comité d'initiative soutenant que le citoyen ne devrait pas être maintenu sous tutelle en l'obligeant à payer des redevances mais plutôt laisser place au libre choix a été approuvé par une majorité de trois quarts des partisans alors que cet argument a essuyé un net rejet de la part des opposants. Bien que la critique de la taxe obligatoire n'ait été que pour une petite partie des partisans la raison principale de leur choix de vote, comme vu précédemment, cet argument a néanmoins bénéficié d'une résonance importante chez les personnes en faveur de l'initiative.

Le comité d'initiative avait également mis en avant comme argument le fait que la SSR pouvait continuer d'exister sans les redevances Billag. Cet argument, contesté avec véhémence tout au long de la campagne par l'opposition et la SSR, a joué un rôle important dans la formulation du choix de vote des citoyennes et des citoyens. En effet, l'analyse révèle que cette question a été la plus polarisée. 80 pour cent des partisans ont alors indiqué qu'un « oui » à l'initiative ne signifierait pas la fin de la SSR alors que du côté des opposants, 80 pour cent également ont perçu l'éventuelle acceptation de l'initiative comme une menace directe à l'existence de la SSR.

Enfin, l'argument ayant le moins convaincu les votantes et votants est celui soutenant le fait que la SSR, par son emprise monopolistique, étouffe les acteurs privés et qu'ainsi, par la suppression des redevances Billag, l'offre médiatique, dans un contexte de concurrence libre, serait plus diversifiée. En effet, les opposants ont clairement rejeté cet argument et les partisans ne l'ont soutenu qu'à environ deux tiers.

Tableau 5-6 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La SSR est devenue trop grande et trop chère. Elle doit réduire ses offres. »	Total	58	37	5
	Partisans	80	12	8
	Opposants	50	47	3
« On ne devrait pas maintenir le citoyen sous tutelle en le forçant à payer des redevances, mais plutôt le laisser décider de ce pour quoi il veut payer. »	Total	38	59	2
	Partisans	78	19	3
	Opposants	22	76	2
« La SSR peut continuer d'exister même sans les redevances Billag. Pour les émissions de qualité, il existe aussi une demande sur le marché libre. »	Total	35	60	5
	Partisans	80	12	7
	Opposants	17	79	5
« Le monopole de la SSR étouffe les acteurs privés. La suppression des redevances Billag entraînera une plus grande diversité de l'offre médiatique dans un contexte de concurrence libre. »	Total	32	63	5
	Partisans	68	25	7
	Opposants	18	77	4
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Seules les redevances Billag garantissent une offre d'information variée et équivalente dans toutes les régions du pays. »	Total	77	20	3
	Partisans	42	52	5
	Opposants	91	7	2
« La SSR apporte une contribution essentielle à la cohésion nationale et à la solidarité entre toutes les régions linguistiques. »	Total	86	12	2
	Partisans	60	34	6
	Opposants	97	3	0
« En fin de compte, sans les redevances Billag, il nous faudrait payer bien davantage pour obtenir un service comparable des acteurs privés. »	Total	61	31	8
	Partisans	23	65	11
	Opposants	76	18	7
« La suppression des redevances Billag nous rendra dépendants des bailleurs de fonds privés et des multinationales étrangères, ce qui compromet une information politiquement indépendante. »	Total	66	30	4
	Partisans	35	60	5
	Opposants	78	19	4

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 58 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 80 % de tous les partisans et 50 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel la SSR est devenue trop grande et trop cher et qu'elle doit réduire ses offres. Cet argument a été rejeté par 37 % de tous les votantes et votants, alors que 5 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1'196, partisans = 231, opposants = 965.

Les **arguments contre l'initiative** ont été dans l'ensemble moins polarisants. L'argument soutenant que seules les redevances Billag garantissent une offre d'information variée et équivalente dans toutes les régions du pays a été presque unanimement soutenu par les opposants (91%). 42 pour cent des partisans ont également été de cet avis. Un regard sur les grandes régions démontre que cet argument a partout été soutenu dans les mêmes proportions.

L'enquête souligne que l'avis déclarant que la SSR apporte une contribution essentielle à la cohésion nationale et à la solidarité dans toutes les régions du pays a été largement partagé. Les opposants ont approuvé presque unanimement ce message (97%) et une claire majorité des partisans ont fait de même (60%). Dans ce contexte, cette position des partisans n'est pas contradictoire car, comme nous l'avons abordé précédemment, une majorité de ces personnes n'ont en effet pas perçu l'existence de la SSR comme menacée par une éventuelle suppression des redevances Billag. De plus, les partisans de l'initiative ayant indiqué consommer quotidiennement les programmes SSR ou ayant évalué la qualité de ses programmes comme étant « bonne » voire « très bonne », ont très fortement partagé l'avis que la SSR participait à la cohésion nationale (resp. 70% et 76%). Parmi les partisans de l'initiative ayant indiqué être sympathisants de l'UDC, seule une minorité a été de cet avis (44%).

Chez les partisans de l'initiative, la crainte qu'après la suppression des redevances Billag il faille payer davantage pour une offre comparable des acteurs privés n'a été que peu répandue. Moins d'un quart des partisans de No Billag se sont montrés d'accord avec cet argument. À contrario, chez les opposants, trois quarts ont au total partagé cet avis. Chez les partisans du PS ce taux s'est même élevé à 84 pour cent.

L'argument soutenant que la suppression des redevances Billag rendrait les citoyennes et citoyens dépendants des bailleurs de fonds privés et des multinationales étrangères, compromettant alors une information politiquement indépendante a été le plus soutenu chez les opposants proches des idées du PS (90%). L'analyse révèle qu'au total, 78 pour cent des opposants ont également été de cet avis ainsi qu'un tiers des partisans.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 4 mars 2018 réalisée conjointement par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 6 et le 21 mars 2018. FORS, en collaboration avec le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'531 personnes interrogées, parmi lesquelles 50 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=770), 28 pour cent de Suisse romande (n=425) et 22 pour cent de Suisse italienne (n=336). L'enquête a duré en moyenne 23,2 minutes.

Tableau 0-1 : Exploitation des adresses

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	5055	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1805	36	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3250	64	100
Pas atteint (pas de contact)	790	15	24
Contact établi	2460	49	76
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	929	18	29
Total des entretiens	1531	30	47

La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+25.6 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +5.3 points de pourcentage pour le nouveau régime financier 2021 et à -9.2 points de pourcentage pour l'initiative No Billag.

La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de oui et de 50 % de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Les tableaux

Tableau 0-2 : Participation à la votation du 4 mars 2018 en fonction des critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	55	1'531	
Sexe			V = n.s.
Hommes	55	761	+/-3,5
Femmes	54	770	+/-3,5
Total	55	1531	
Age			V = 0,26***
18 à 29 ans	35	164	+/-7,3
30 à 39 ans	43	133	+/-8,5
40 à 49 ans	46	218	+/-6,6
50 à 59 ans	61	332	+/-5,3
60 à 69 ans	70	316	+/-5,0
70 ans et plus	69	368	+/-4,7
Total	55	1531	
Revenu équivalent			V = 0,19***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'500)	42	336	+/-5,3
2 ^e quartile (CHF 3'501-4'910)	56	311	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'911-6'720)	60	348	+/-5,2
4 ^e quartile (> CHF 6'720)	67	284	+/-5,5
Total	55	1279	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,24***
Sans formation post-obligatoire	34	158	+/-7,4
Formation professionnelle initiale/apprentissage	49	650	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	59	306	+/-5,5
Haute école spécialisée/université/EPF	73	412	+/-4,3
Total	55	1526	
Statut professionnel			V = 0,22***
Indépendant-e	60	137	+/-8,2
Employé-e	52	653	+/-3,8
Autres personnes actives	29	58	+/-11,8
Personnes inactives en formation	47	63	+/-12,4
Personnes inactives à la retraite	70	504	+/-4,0
Femme/homme au foyer	55	84	+/-10,7
Autres personnes inactives	29	28	+/-17,2
Total	55	1527	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,15*
Tout à gauche (0-2)	61	106	+/-9,3
Gauche (3,4)	64	301	+/-5,4
Centre (5)	48	553	+/-4,2
Droite (6,7)	62	306	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	64	153	+/-7,6
Total	57	1419	
Sympathie politique			V = 0,24***
PLR	72	258	+/-5,5
PDC	58	152	+/-7,9
PS	62	301	+/-5,5
UDC	51	213	+/-6,7
PVL	68	62	+/-11,8
Les Verts	55	72	+/-11,6
Autre parti	74	67	+/-10,6
Aucun parti	39	374	+/-5,0
Total	55	1499	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,17***
Très faible à faible (0-4)	38	119	+/-8,7
Moyenne (5)	40	157	+/-7,7
Elevée (6,7)	60	551	+/-4,1
Très élevée (8-10)	58	690	+/-3,7
Total	55	1517	
Intérêt politique			V = 0,45***
Très intéressé-e	86	310	+/-3,8
Plutôt intéressé-e	64	786	+/-3,4
Plutôt pas intéressé-e	36	343	+/-5,1
Pas du tout intéressé-e	9	91	+/-6,0
Total	55	1'530	

Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant le nouveau régime financier 2021 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	84	1'076	
Sexe			V = n.s.
Hommes	82	574	+/-3,1
Femmes	86	502	+/-3,0
Total	84	1076	
Age			V = n.s.
18 à 29 ans	88	87	+/-6,9
30 à 39 ans	91	83	+/-6,1
40 à 49 ans	85	141	+/-5,9
50 à 59 ans	81	244	+/-4,9
60 à 69 ans	88	246	+/-4,0
70 ans et plus	78	275	+/-4,9
Total	84	1076	
Revenu équivalent			V = n.s.
1 ^{er} quartile ($\leq$ CHF 3'500)	84	198	+/-5,1
2 ^e quartile (CHF 3'501-4'910)	83	227	+/-4,9
3 ^e quartile (CHF 4'911-6'720)	82	276	+/-4,5
4 ^e quartile ($>$ CHF 6'720)	90	224	+/-4,0
Total	85	925	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,15*
Sans formation post-obligatoire	80	81	+/-8,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	78	435	+/-3,9
Maturité/formation professionnelle supérieure	90	227	+/-3,9
Haute école spécialisée/université/EPF	89	331	+/-3,4
Total	84	1074	
Statut professionnel			V = n.s.
Indépendant-e	92	96	+/-5,6
Employé-e	83	457	+/-3,4
Autres personnes actives	81	28	+/-14,7
Personnes inactives en formation	98	40	+/-4,5
Personnes inactives à la retraite	81	384	+/-3,9
Femme/homme au foyer	81	52	+/-10,7
Autres personnes inactives	100	18	+/-0,0
Total	84	1075	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,15*
Tout à gauche (0-2)	94	83	+/-5,0
Gauche (3,4)	91	232	+/-3,6
Centre (5)	79	366	+/-4,2
Droite (6,7)	84	237	+/-4,7
Tout à droite (8-10)	81	114	+/-7,2
Total	85	1032	
Sympathie politique			V = 0,22**
PLR	90	213	+/-4,0
PDC	84	112	+/-6,8
PS	90	230	+/-3,8
UDC	67	145	+/-7,7
PVL	84	51	+/-10,2
Les Verts	90	48	+/-8,6
Autre parti	90	48	+/-8,5
Aucun parti	83	210	+/-5,1
Total	84	1057	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,32***
Très faible à faible (0-4)	51	67	+/-12,1
Moyenne (5)	68	97	+/-9,4
Elevée (6,7)	85	403	+/-3,5
Très élevée (8-10)	92	505	+/-2,3
Total	84	1072	
Intérêt politique			V = 0,18***
Très intéressé-e	89	284	+/-3,7
Plutôt intéressé-e	86	600	+/-2,8
Plutôt pas intéressé-e	70	179	+/-6,7
Pas du tout intéressé-e	51	13	+/-28,3
Total	84	1'076	

Tableau 0-4 : Part des votes positifs concernant l'initiative No Billag en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	28	1'196	
Sexe			V = n.s.
Hommes	32	600	+/-3,7
Femmes	25	596	+/-3,5
Total	28	1196	
Age			V = 0,13*
18 à 29 ans	20	100	+/-7,9
30 à 39 ans	21	93	+/-8,3
40 à 49 ans	40	161	+/-7,6
50 à 59 ans	27	265	+/-5,3
60 à 69 ans	31	267	+/-5,6
70 ans et plus	27	310	+/-5,0
Total	28	1196	
Revenu équivalent			V = n.s.
1 ^{er} quartile ($\leq$ CHF 3'500)	37	233	+/-6,2
2 ^e quartile (CHF 3'501-4'910)	27	248	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'911-6'720)	27	290	+/-5,1
4 ^e quartile ($>$ CHF 6'720)	24	241	+/-5,4
Total	28	1012	
Niveau de formation (diplôme)			V = n.s.
Sans formation post-obligatoire	39	99	+/-9,6
Formation professionnelle initiale/apprentissage	29	493	+/-4,0
Maturité/formation professionnelle supérieure	30	245	+/-5,8
Haute école spécialisée/université/EPF	24	355	+/-4,4
Total	28	1192	
Statut professionnel			V = n.s.
Indépendant-e	32	104	+/-9,0
Employé-e	28	504	+/-3,9
Autres personnes actives	47	32	+/-17,6
Personnes inactives en formation	11	45	+/-9,2
Personnes inactives à la retraite	29	428	+/-4,3
Femme/homme au foyer	32	63	+/-11,6
Autres personnes inactives	6	18	+/-11,1
Total	28	1194	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,26***
Tout à gauche (0-2)	6	88	+/-5,1
Gauche (3,4)	16	254	+/-4,5
Centre (5)	30	415	+/-4,4
Droite (6,7)	35	254	+/-5,9
Tout à droite (8-10)	49	127	+/-8,7
Total	28	1138	
Sympathie politique			V = 0,33***
PLR	27	225	+/-5,8
PDC	16	123	+/-6,5
PS	14	253	+/-4,3
UDC	54	161	+/-7,7
PVL	15	53	+/-9,8
Les Verts	10	54	+/-8,1
Autre parti	17	54	+/-10,2
Aucun parti	37	251	+/-6,0
Total	28	1174	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,36***
Très faible à faible (0-4)	77	76	+/-9,5
Moyenne (5)	40	113	+/-9,1
Elevée (6,7)	25	441	+/-4,1
Très élevée (8-10)	19	556	+/-3,3
Total	28	1186	
Intérêt politique			V = n.s.
Très intéressé-e	24	289	+/-4,9
Plutôt intéressé-e	28	656	+/-3,4
Plutôt pas intéressé-e	35	226	+/-6,2
Pas du tout intéressé-e	46	25	+/-19,9
Total	28	1'196	